

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon - CAGB

Recueil des Actes Administratifs du mois de novembre 2016

Conformément aux dispositions du CGCT, les actes parus au présent recueil des actes administratifs (délibérations des Bureaux et des Conseils communautaires, décisions et arrêtés du Président de la CAGB) peuvent être consultés au siège de la CAGB (La City - 4 rue Gabriel Plançon - 25043 Besançon Cedex) et sur le site Internet du Grand Besançon : <http://www.grandbesancon.fr>

Délibérations

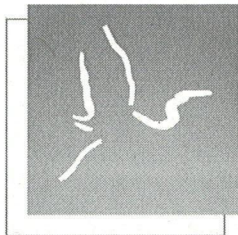
Conseil communautaire

Séance du jeudi 10 novembre 2016 2 à 16

Arrêtés

Ressources Humaines

RH.16.08.A602	03/11/2016	Modification des représentants de la collectivité au Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) Ville de Besançon / CCAS / CAGB - Abrogation de l'arrêté n° RH.16.08.A461	17 à 18
---------------	------------	---	---------



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la CAGB le : <i>17 novembre 2016</i>	Séance du jeudi 10 novembre 2016 qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs	Visé par : Le Directeur de l'Administration Générale, Jean-Philippe DEMILLER
--	---	---

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 10 novembre 2016 à 18h00 à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

↳ R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 19/09/16

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Marcel FELT comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil du 19/09/16.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 0.2 - Installation d'un nouveau conseiller communautaire de la Ville de Besançon et modification des représentations de la CAGB dans différentes commission et structures

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L.2121-21 du CGCT,
- installe Mme Sorour BARATI-AYMONIER comme conseillère communautaire représentant la Ville de Besançon,
- désigne Mme Sorour BARATI-AYMONIER comme :
 - membre titulaire de la commission n°2 « Mobilités»,
 - représentante suppléante de la CAGB au SYBERT,
 - représentante suppléante de la CAGB au SMSCoT.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 0.3 - Modification d'un représentant au sein du Centre de long séjour de Bellevaux

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L.2121-21 du CGCT,
- désigne Monsieur Gérard VAN HELLE comme représentant de la CAGB au Conseil de surveillance de l'établissement public de santé Centre de long séjour de Bellevaux, à la place de Monsieur Emmanuel DUMONT.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 0.4 - Extension du périmètre de la CAGB

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les modalités de transfert dans le cadre de l'extension du périmètre de la CAGB au territoire de 15 communes.
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de biens et de moyens à conclure avec la CCVSV et les communes de Saint-Vit, Pouilley-Français, Velesmes-Essarts, Roset-Fluans, Byans-sur-Doubs, Villars-Saint-Georges.
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de biens et de moyens à conclure avec la CCDBB et les communes de Cussey-sur-l'Ognon, Geneuille, Chevroz, Devecey, Bonnay, Mérey-Vieilley, Vieilley, Venise, Palise.
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir avec la communauté de communes du Val Saint Vitois et la commune de Saint Vit concernant la répartition des agents issus de la CCVSV.
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir avec la communauté de communes du Pays Baumois et la communauté de communes Dame Blanche Bussière et les communes de Bonnay, Cussey-sur-l'Ognon, Devecey, Geneuille, Venise et Vieilley concernant la répartition des agents issus de la CCDBB.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 79

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

**Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication
et aide aux communes**

Finances

↳ R. I.1.1 - Convention de mise à disposition de moyens humains et matériels entre la CAGB et le SYBERT (2017-2021)

Mme C. THIEBAUT, conseillère intéressée, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021 :

- se prononce favorablement sur la convention de mise à disposition de moyens humains et matériels entre la CAGB et le SYBERT,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 83 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. I.1.2 - Dotation de Solidarité Communautaire - Volet économique

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le montant du volet Solidarité Economique de la DSC 2016 à hauteur de 1 401 899 €, ce qui porte à 3 477 779 € le montant définitif de la DSC 2016 (tous volets confondus).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 85 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. I.1.3 - Orientations budgétaires 2017 - Budget annexe déchets

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le débat d'orientations budgétaires.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 92 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. I.1.4 - Consultation pour la renégociation de contrats d'assurance pour la Ville de Besançon, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et le SYBERT - Signature des marchés

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance des résultats de la consultation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les marchés susvisés avec les entreprises déclarées attributaires par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 92 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. I.1.5 - Financement des travaux prescrits à un particulier propriétaire d'un bien immobilier dans le cadre du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de Deluz

M. F. TAILLARD, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la prise en charge de 345 € par le Grand Besançon au titre des travaux prescrits par le PPRT applicable sur Deluz.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 93 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. I.1.6 - Déploiement Label Marianne

A l'unanimité, le Conseil de Communauté réaffirme sa volonté de voir cette démarche se déployer.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 94

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

↳ R. 6.1 - Procédure de dissolution du Syndicat mixte de coordination pour le développement du secteur de la gare Besançon Franche-Comté TGV

Mme D. DALPHIN et MM. G. BAULIEU, A. BLESSEMAILLE, P. CURIE, JL. FOUSSERET, G. GALLIOT, P. GONON (2), M. LOYAT (2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- le principe de la dissolution du Syndicat Mixte de coordination pour le développement du secteur de la gare Besançon Franche-Comté TGV,
- les conditions de la liquidation du Syndicat mixte.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 84

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 10

↳ R. 6.2 - Attribution de la subvention annuelle 2016 à l'Agence Foncière du Doubs

Mmes C. BARTHELET, C. BOTTERON, ML. DALPHIN, M. DONEY, O. FAIVRE-PETITJEAN et MM. G. BAULIEU, A. BLESSEMAILLE, N. BODIN (2), P. CURIE (2), P. CORNE, L. FAGAUT, G. GALLIOT, P. GONON (2), C. LIME, A. LORIGUET, M. LOYAT (2), D. SCHAUSS et F. TAILLARD, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 20 000 € à l'Agence Foncière du Doubs au titre de l'année 2016,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 73

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 22

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

↳ R. 7.1 - Nouveau dispositif Ordiclasse

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021 :

- se prononce favorablement sur le nouveau dispositif Ordiclasse,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la nouvelle convention Ordiclasse avec toutes les communes, et tout document y afférent.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 95

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 22

↳ R. 7.2 - Dispositif d'enseignement des musiques actuelles pour l'année scolaire 2016-2017 - Convention de partenariat avec la Rodia

Mmes AS. ANDRIANTAVY, O. FAIVRE-PETITJEAN, E. MAILLOT (2), D. POISSENOT (2), F. PRESSE, R. REBRAB et C. WERTHE et MM. P. BONTEMPS, P. CURIE, E. DUMONT, L. FAGAUT, JS. LEUBA, R. STHAL et G. VAN HELLE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le partenariat à intervenir entre le Grand Besançon et La Rodia,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 23 000 € à la RAP La Rodia sur l'exercice budgétaire 2016,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat de l'année scolaire 2016-2017 correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 81 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 7.3 - CRR - Demande de subvention auprès de la DRAC

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter une subvention de 120 000 € auprès de la DRAC au titre de l'exercice 2016.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 7.4 - Attribution d'un fonds de concours en fonctionnement à la Ville de Besançon pour la Citadelle

M. J.L. FOUSSERET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'un fonds de concours en fonctionnement à hauteur de 50 000 € à la Ville de Besançon pour le fonctionnement annuel 2016 de l'équipement Citadelle,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 7.5 - Maintenance et extensions d'une infrastructure de réseau et de terminaux de radiocommunication numérique à la norme TETRA - Autorisation de lancement et de signature du marché

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement, selon les dispositions de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et du décret du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour le marché « Maintenance et extension d'une infrastructure de réseau et de terminaux de radiocommunication numérique à la norme TETRA »,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché avec l'entreprise déclarée attributaire par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 7.6 - Réseaux téléphonique - Maintenance préventive et curative, assistance et extension des matériels et des logiciels - Résiliation du lot n°1

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la résiliation de l'accord-cadre « Réseau téléphonique et réseau informatique : maintenance préventive, maintenance curative, assistance et extension des matériels et des logiciels », suivant son lot n° 1 « téléphonie » conclu avec NXTO, et ce pour motif d'intérêt général tiré du risque d'irrégularité de la procédure de passation de cet accord-cadre mettant en péril son exécution.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°02 : Mobilités

↳ R. 2.1 - Rapport d'activité 2015 sur le transport périurbain

Le Conseil de Communauté prend acte de la présentation du rapport annuel 2015 des lignes périurbaines.

↳ R. 2.2 - Avenant n°2 à la convention relative à une tarification multimodale TER/GINKO suite à l'extension du périmètre du Grand Besançon au 01/01/2017

M. J. ACARD, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021:

- se prononce favorablement sur l'avenant n°2 relatif à la convention relative à la tarification multimodale GINKO/TER,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°2.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 95

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 2.3 - Convention relative à une tarification multimodale LIVEO/GINKO suite à l'extension du périmètre du Grand Besançon au 01/01/2017

M. J. ACARD, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021:

- se prononce favorablement sur la convention relative à une tarification multimodale LIVEO/GINKO suite à l'extension du périmètre du Grand Besançon au 01/01/2017,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 95

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

↳ R. 3.1 - Soutien au développement de l'Institut Supérieur des Beaux-Arts (ISBA)

Mmes O. FAIVRE-PETITJEAN, et E. MAILLOT (2) et MM. P. BONTEMPS, P. CURIE, E. DUMONT, A. POULIN et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 40 000 € à l'ISBA au titre de l'enseignement supérieur,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention afférente à cette subvention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 88

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 8

↳ R. 3.2 - Rachat des deux tiers des parts d'AKTYA détenues par le Département et modalités de retrait du Département des syndicats mixtes SMAIBO et SMPSI

Mmes ML. DALPHIN, M. DONEY, O. FAIVRE-PETITJEAN, E. MAILLOT (2), C. MICHEL, F. PRESSE et K. ROCHDI et MM. ALLEMANN, G. BAULIEU, A. BLESSEMAILLE, N. BODIN (2), P. CHANEY, P. CURIE, L. FAGAUT, M. FELT (2), JL. FOUSSERET, G. GALLIOT, P. GONON (2), D. HUOT, JS. LEUBA, F. LOPEZ (2), A. LORIGUET, M. LOYAT, JP. MICHAUD, T. MORTON, JY. PRALON, D. SCHAUSS, R. STEPOURJINE, conseillers intéressés ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la proposition de rachat par la CAGB de deux tiers des actions de la SEM Aktya au Département du Doubs pour un montant de 1 217 708,10 € sous réserve du vote des crédits correspondants en DM3 de 2016,
- autorise Monsieur Gabriel BAULIEU, en tant que représentant de la CAGB au conseil d'administration d'Aktya, à signer l'ensemble des documents afférents à l'opération,
- se prononce favorablement sur les conditions de retrait du Département du SMPSI et SMAIBO, sous réserve de l'accord des deux syndicats mixtes et de leurs membres, à savoir au-delà des participations versées au titre de 2016 et du maintien au bénéfice de ces structures des excédents ainsi que de l'actif et du passif constitués, l'attribution par le Département d'une participation exceptionnelle de 517 708 € au SMAIBO au regard de son encours de dette (étant précisé que le SM PSI ne bénéficiera pas de participation exceptionnelle au regard de son absence d'encours de dette),
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer les deux conventions correspondantes ci-jointes reprenant les termes de cet accord avec le Département,
- se prononce favorablement en faveur de la reprise par la CAGB de l'actif et du passif du SMAIBO dans le cadre de sa dissolution au plus tard au 31 décembre 2016 (consécutivement au retrait du Département), et notamment de l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers ainsi que des contrats et marchés en cours.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 61

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 33

↳ R. 3.3 - Procédure de Délégation de service public pour la gestion de la pépinière d'entreprises de Palente et de Temis Innovation et de l'hôtel d'entreprises de Temis Innovation Désignation du délégataire et autorisation de signature du contrat

M. A. BLESSEMAILLE, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du choix de l'entreprise auquel le Président a procédé, de l'analyse des propositions et des motifs du choix du candidat, ainsi que de l'économie générale du contrat,
- se prononce favorablement sur le choix de BGE comme délégataire de service public,
- se prononce favorablement sur le projet de contrat de délégation de service public à intervenir entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et BGE pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2017,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ce contrat,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et à signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 93

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 3.4 - Enseignement Supérieur et Recherche - Subvention UFC - Avenant à la convention relative au financement des contrats doctoraux 2016-2017

MM. JL. FOUSSERET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention complémentaire à l'Université de Franche-Comté à hauteur de 5 455,80 €,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président, à signer l'avenant à la convention relative au financement de contrats doctoraux pour l'année universitaire 2016-2017.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 94

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R. 3.5 - FRI2 - Soutien au projet de la société STEM CIS

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 30 000 € et d'une avance remboursable à hauteur de 50 000 € à l'égard de la société STEM CIS dans le cadre des crédits affectés à BPI France,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes afférents à ces deux aides.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.6 - FIE - Aide au loyer à STEM CIS

MM. G. BAULIEU, A. BLESSEMAILLE, N. BODIN (2), M. FELT (2), JL. FOUSSERET, P. GONON (2), JS. LEUBA, T. MORTON et JY. PRALON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution à STEM CIS via AKTYA d'une aide de 21 748,50 € pour réaliser son projet de développement sur BIOPARC 1, sous réserve du maintien sur site par l'entreprise pendant 3 ans de l'activité ainsi aidée à compter de son installation,
- autorise Monsieur le Vice-Président Dominique SCHAUSS à signer la convention à intervenir entre la CAGB, STEM CIS et AKTYA.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 84

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 12

↳ R. 3.7 - FIE - Aide au loyer à ALCIS GROUP

MM. G. BAULIEU, A. BLESSEMAILLE, N. BODIN (2), M. FELT (2), JL. FOUSSERET, P. GONON (2), JS. LEUBA, T. MORTON et JY. PRALON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution à ALCIS GROUP via AKTYA d'une aide de 13 284 € pour réaliser son projet de développement sur BIOPARC 2, sous réserve du maintien sur site par l'entreprise pendant 3 ans de l'activité ainsi aidée à compter de son installation,
- autorise Monsieur le Vice-Président Dominique SCHAUSS à signer la convention d'attribution afférente.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 82

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 12

↳ R. 3.8 - FIE - Aide au loyer à HADORO

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution à HADORO d'une aide de 32 400 € pour réaliser son projet d'implantation sur le Grand Besançon, sous réserve du maintien sur site par l'entreprise pendant 3 ans de l'activité ainsi aidée à compter de son installation,
- autorise Monsieur le Président à signer la convention d'attribution afférente.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.9 - FIE DIXI MICROTECHNIQUES et ECOPOLE

MM. A. BLESSEMAILLE, N. BODIN (2), JY. PRALON et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la prorogation de la convention du FIE DIXI MICROTECHNIQUES, dans les mêmes conditions que celles prévues initialement et donc, verser le solde de la subvention d'un montant de 45 000 €,
- attribue à la SedD une aide de 45 000 € pour la réalisation du projet ECOPOLE,
- autorise Monsieur le Président à signer les documents nécessaires à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 89

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 5

↳ R. 3.10 - MIPIM 2017 - Participation du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la participation du Grand Besançon au MIPIM 2017 dans les termes ci-dessus exposés et la pré-réservation d'un emplacement partagé,
- approuve les modalités de financement de la participation du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention afférente.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.11 - Initiative Doubs - Bilan de la mission d'animation 2016

MM. A. BLESSEMAILLE et M. FELT (2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant maximal de 24 000 € à Initiative Doubs Territoire de Belfort,
- autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 92

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 3

↳ R. 3.12 - ZAC des Marnières - Déclaration de projet

MM. A. BLESSEMAILLE, N. BODIN (2) et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- approuve la présente déclaration de projet,
- déclare d'intérêt général le projet de réalisation de la Zone d'Aménagement Concertée des Marnières à Chalezeule,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter de Monsieur le Préfet la déclaration d'utilité publique de cette opération correspondant au périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté au profit de Territoire 25 concessionnaire de l'aménagement de cette opération,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter la procédure d'urgence pour acquérir les parcelles nécessaires à la réalisation du projet,

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- indique que la présente déclaration de projet sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité et publiée dans les formes prescrites notamment à l'article R.126-I du code de l'environnement.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 89 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 4

↳ R. 3.13 - AKTYA - Création d'une filiale dédiée au centre commercial Cassin

MM. G. BAULIEU, A. BLESSEMILLE, N. BODIN (2), M. FELT (2), J.L. FOUSSERET, P. GONON (2), JS. LEUBA, T. MORTON et JY. PRALON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- autorise la prise de participation d'Aktya dans une filiale commerciale dédiée au centre commercial Cassin, à hauteur de 26 % environ du capital social,
- autorise les élus représentants de la CAGB au conseil d'administration d'Aktya, à voter en faveur des décisions prises en ce sens.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 80 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 12

↳ R. 3.14 - Aktya - Rapport des administrateurs - Exercice 2015

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ce rapport soumis par l'élu au conseil d'administration, relatif à l'activité et aux comptes annuels d'Aktya pour l'exercice 2015.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 92 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.15 - SedD - Rapport des administrateurs - Exercice 2015

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ce rapport soumis par l'élu au conseil d'administration, relatif à l'activité et aux comptes annuels de la SedD pour l'exercice 2015.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 92 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.16 - SPL Territoire 25 - Rapport des administrateurs - Exercice 2015

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ce rapport soumis par l'élu au conseil d'administration, relatif à l'activité et aux comptes annuels de la SPL Territoire 25 pour l'exercice 2015.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 92 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°04 : Développement durable

↳ R. 4.1 - Fonds « Centres de village » - Actualisation du critère de richesse

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'actualisation du critère de richesse dans le cadre du fonds « Centres de village ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 94 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 4.2 - Fonds « Centres de village » - Attribution de subventions aux communes de Châtillon-le-Duc, Chemaudin, Fontain, Gennes et Serre-les-Sapins

Mmes C. BOTTERON, M. DONEY et M. G. BAULIEU, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté est invité à :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de :
 - 34 724,53 € à la commune de Châtillon-le-Duc, pour l'aménagement des abords de la mairie et de l'église, correspondant à 50 % du montant des études et à 25 % du reste à charge pour la réalisation des travaux,
 - 7 410 € à la commune de Chemaudin, pour la réfection du chemin de Crête, correspondant à 50 % du montant des études et à 25 % du reste à charge pour la réalisation des travaux,
 - 5 715,54 € à la commune de Fontain, pour l'aménagement des abords de l'église, correspondant à 33 % du reste à charge pour la réalisation des travaux,
 - 3 516,05 € à la commune de Gennes, pour la sécurisation des déplacements piétons, correspondant à 33 % du reste à charge pour la réalisation des travaux,
 - 4 867,51 € à la commune de Serre-les-Sapins, pour l'aménagement d'un espace ludique, correspondant à 25 % du reste à charge pour la réalisation des travaux,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 91 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

↳ R. 4.3 - Fonds « Isolation et énergies pour les communes » - Attribution de subventions aux communes de Grandfontaine, Pouilley-les-Vignes et Roche-lez-Beaupré

M. F. LOPEZ, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance des projets des communes de Grandfontaine, Pouilley-les-Vignes et Roche-lez-Beaupré,
- se prononce favorablement sur l'attribution de subventions d'un montant de :
 - 762,69 € à la commune de Grandfontaine pour l'installation des équipements de voirie,
 - 1500 € à la commune de Pouilley-les-Vignes pour l'installation des équipements de voirie,

- 1342,89 € à la commune de Roche-lez-Beaupré pour le remplacement de fenêtres de la salle socioculturelle,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 92 Contre : 0
 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R. 4.4 - Fonds « Centres de village » - Signature d'un avenant avec la commune de Chauenne

M. J.L. GUILLAUME conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 93 Contre : 0
 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

↳ R. 5.1 - SAIEMB Logement - Rapport des administrateurs - Exercice 2015

A la majorité des suffrages exprimés, 2 contre, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ce rapport soumis par l'élu au conseil d'administration, relatif à l'activité et aux comptes annuels de la SAIEMB Logement pour l'exercice 2015.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 92 Contre : 2
 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 5.2 - Programme départemental de résorption de l'habitat indigne - Reconstitution du dispositif **PIG RHI**

Mmes ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, et C. MICHEL et MM. A. BLESSEMILLE, G. GALLIOT, P. GONON (2) et A. LORIGUET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les modalités de la participation financière du Grand Besançon au financement du PIG RHI,
- autorise Monsieur le Président à signer la convention financière correspondante jointe en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 86 Contre : 0
 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 8

↳ R. 5.3 - Programmation de droit commun 2016 pour une offre nouvelle de logements locatifs publics

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la demande d'agrément et de financement déposée par Habitat et Humanisme pour un montant total de 63 820 € sur crédits délégués de l'Etat, dans le cadre de la programmation de droit commun 2016,
- se prononce favorablement sur l'octroi des subventions sur fonds propres du Grand Besançon en faveur de la production neuve de logements locatifs publics à destination d'Habitat et Humanisme pour un montant total de 110 000 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions de subvention et d'agrément correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 86 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 8

↳ R. 5.4 - Demande d'agrément pour l'aménagement de 3 logements locatifs communaux (PALULOS) à La Vèze

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la demande d'agrément de type PALULOS pour l'aménagement de 3 logements locatifs communaux sur la commune de La Vèze.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 94 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 5.5 - Demande de subvention exceptionnelle dans le cadre des conséquences liées aux stationnements irréguliers de caravanes

M. LORIGUET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 000 €, au bénéfice de la commune de Thise, pour la réalisation de travaux de remise en état de ses terrains sportifs et d'aviation suite aux stationnements irréguliers de caravanes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 91 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 8.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de la délégation du Bureau

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ R. 8.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 10 novembre 2016

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 2.1, 1.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 3.16, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h35.

Étaient présents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.3) **Avanne-Aveney** : M. Alain PARIS **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Éric ALAUZET (à partir du 1.1.3), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Nicolas BODIN (à partir du 6.2), M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT (à partir du 1.1.1), Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD (à partir du 1.1.2), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'au 3.10), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN (à partir du 1.1.3), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (à partir du 1.1.1), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 3.2), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir du 1.1.2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 1.1.3), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.3), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Beure** : M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.3) **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Braillans** : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.1.3) **Busy** : M. Alain FELICE **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT (à partir du 0.4) **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON (à partir du 0.4) **Chaucenne** : M. Jean-Luc GUILLAUME (suppléante de M. Bernard VOUGNON) **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISON (à partir du 1.1.3) **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN (à partir du 7.1) **Fontain** : Mme Martine DONEY **Franois** : Mme Françoise GILLET (suppléante de M. Claude PREIONI) **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **Mamirolle** : M. Daniel HUOT (à partir du 7.1) **Marchaux** : M. Patrick CORNE (à partir du 1.1.3) **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : Mme Corinne PETER (suppléante de Pierre CONTOZ) **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.3) **Nancray** : Mme Annette GIRARDCLOS (suppléante de M. Vincent FIETIER) **Novillars** : Mme Aurore HERNANDEZ (suppléante de M. Philippe BELUCHE) (à partir du 1.1.3 et jusqu'au 3.12) **Osselle-Routelle** : M. Daniel CUCHE **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER (jusqu'au 7.4) **Saône** : M. Yoran DELARUE **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.1) **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 0.4) **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire** : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : **Besançon** : Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Myriam EL YASSA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Michel OMOURI **Champoux** : M. Philippe COURTOT **Chemaudin** : M. Gilbert GAVIGNET **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **La Vèze** : Mme Catherine CUNET **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Pouilly-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugy** : M. Frank LAIDIE **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET **Osselle-Routelle** : M. Laurent LOLLIOU

Secrétaire de séance : M. Marcel FELT

Procurations de vote :

Mandants : E. ALAUZET (jusqu'au 1.1.2), T. BIZE, C. COMTE-DELEUZE, YM. DAHOUI, M. EL YASSA, M. LEMERCIER, T. MORTON (jusqu'au 3.1), Y. POUJET (jusqu'au 1.1.1), R. REBRAB (jusqu'au 1.1.2), S. RUTKOWSKI, D. PARIS, JM. BOUSSET, M. LETHIER

Mandataires : A. VIGNOT (jusqu'au 1.1.2), E. MAILLOT, P. GONON, D. DARD, N. BODIN, D. POISSENOT, M. LOYAT (jusqu'au 3.1), P. CURIE (jusqu'au 1.1.1), K. ROCHDI (jusqu'au 1.1.2), M. FELT, F. GILLET, F. GALLIOU, F. LOPEZ

OBJET :

RH.16.08.A602

Modification des
représentants de la
collectivité au Comité
Hygiène Sécurité et
Conditions de Travail
(CHSCT) Ville de
Besançon / CCAS /
CAGB

Abrogation de l'arrêté
n° RH.16.08.A461

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand
Besançon,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations
des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions
statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la
sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la
fonction publique territoriale,

Vu les délibérations du Conseil Communautaire du 11 septembre
2014 et du Conseil Municipal du 18 septembre 2014 relatives à la mise en
place d'un comité technique et d'un comité d'hygiène, de sécurité et des
conditions de travail communs à la Ville de Besançon, au CCAS et à la
CAGB,

Vu le règlement intérieur du CHSCT,

Vu l'arrêté n° RH.16.08.A461 du 23 août 2016,

Considérant qu'il convient de modifier un membre suppléant,
représentant de la Ville et du CCAS de Besançon

A R R E T E

Article 1er : Monsieur Gérard VAN HELLE est désigné membre
suppléant, représentant de la Ville et du CCAS de Besançon, en
remplacement de Madame FALCINELLA.

Article 2 : Les représentants de la collectivité au comité hygiène
sécurité et conditions de travail susvisé sont :

**REPRESENTANTS
TITULAIRES**

4 représentants CAGB

M. Jean-Louis FOUSSERET

M. Gabriel BAULIEU

M. Guy PEIGNER

M. Jean-René DESCARREGA

6 représentants VILLE/CCAS

Mme Carine MICHEL

M. Cyril DEVESA

Mme Marie-Laure DALPHIN

M. Michel GUIOT

Mme Fanette PEYRATOUT

M. Christian SCHWARTZ

**REPRESENTANTS
SUPPLEANTS**

4 représentants CAGB

Mme Valérie MAILLARD

M. Denis JACQUIN

Mme Dominique SARRAZIN

M. Ariel JANIN

6 représentants VILLE/CCAS

M. Gérard VAN HELLE

M. Frédéric ALLEMANN

Mme Christine WERTHE

M. Régis DEMOLY

M. Nans MOLLARET

M. Nicolas SURLAPIERRE

Article 3 : L'arrêté n° RH.16.08.A461 du 23 août 2016 est abrogé.

Article 4 : La présidence du comité hygiène sécurité et conditions
de travail est assurée par Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Président du
Grand Besançon. En cas d'empêchement de son président, le comité est
présidé par un représentant désigné parmi les membres élus du CHSCT.

Article 5 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Besançon – 30, rue Charles Nodier - 25000 BESANÇON - dans les deux mois à partir de sa notification.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché et dont copie sera remise à M. le Préfet du Département du Doubs et aux intéressés.

Besançon, le 3 novembre 2016

Le Président,



Jean-Louis FOUSSERET.

Affichage :

Date début : 8/11/2016

Date fin : 23/11/2016

Préfecture du Doubs

Reçu le - 8 NOV. 2016



Contrôle de légalité